

Bulletin d'inscription à remettre à la FSU de l'Ardèche  
Version modifiable en ligne sur notre site [sdo7.fsu.fr](http://sdo7.fsu.fr)

Je m'inscris au stage

## « Enfants de migrant-es à l'école de la République »

**le 24 mai 2018 à ARRAS SUR RHONE (07)**

Bulletin à nous retourner par voie postale à FSU 07 - maison des  
syndicats - 25 avenue de la Gare - 07000 Privas  
ou par mail: [fsu07@fsu.fr](mailto:fsu07@fsu.fr)

Nom : ..... Prénom:.....

Ecole / établissement :.....

Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....



**LE REPAS SERA TIRÉ DU SAC**

**HORAIRES DE LA FORMATION : 9 H - 17 H**

**ATTENTION À LA TRAVERSÉE DE TOURNON QUI  
PEUT ÊTRE DIFFICILE...**

**Demande de congé à faire parvenir à la DSDEN (1<sup>er</sup> degré) ou  
au Rectorat (2<sup>nd</sup> degré) avant le 24 avril 2018**

Version modifiable en ligne sur notre site [sdo7.fsu.fr](http://sdo7.fsu.fr)

Nom : ...  
Prénom : ...  
Grade et fonction : ...  
Établissement : ...

*Second degré*  
à Mme le Recteur de l'académie de Grenoble  
s/c de M. l'IA-DASEN  
s/c de M. [ou Mme] le Principal [ou Proviseur] de ...

*Premier degré*  
à M. l'IA-DASEN  
s/c de M. [ou Mme] l'IEN de ...

**Objet : Demande de congé pour formation syndicale**

Madame le Recteur [ou] Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15/06/1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la salle municipale d'Arras sur Rhône le **jeudi 24 mai, de 9h à 17h.**

Il est co-organisé par les secrétariats départementaux de la FSU Ardèche et Drôme, sous l'égide du Centre de Formation de la Fédération Syndicale Unitaire, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (comme prévu à l'article 1 du décret n° 84-474 du 15 juin 1984. Le Centre de formation FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.).

A.....  
Le.....

Signature